

**Commune de
WOLUWE-SAINT-PIERRE
Service Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
B – 1150 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : EH/DB/20005/S. 792 (corr. M. Et. Heymans)
N/Réf : AVL/KD/WSP-2.88/s.371
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Général Baron Empain 1-3.
Construction d'une maison unifamiliale et extension d'une construction existante.

En réponse à votre lettre du 18 mai 2005, en référence, reçue le 19 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1^{er} juin 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pas émis d'objection sur le projet d'extension de la villa n°1, de la construction d'une annexe en fond de propriété et de la construction d'une nouvelle villa unifamiliale, similaire à sa voisine, sur la parcelle du n°3.

Toutefois, vu la proximité immédiate des deux sites classés, celui de Val Duchesse et celui des étangs Mellaerts, la Commission insiste pour que les plantations projetées au fond du jardin de la première villa, (près de son extension et de son 'orangerie') assurent correctement leur rôle d'écran de verdure pour limiter au maximum tout impact visuel vers et depuis les sites protégés.
La CRMS demande qu'un plan de plantations accompagne la demande afin de garantir la cohérence visuelle du site protégé.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.